L'archevêché de Bourges attribué à l'évêque de Nice

Paris, 2 novembre. — D'après le *Courrier du Soir* l'archevêché de Bourges serait attribué à l'évêque de Nice.

Les discussions sur le budget

Paris, 2 novembre. — M. Magnard, dans le *Figaro*, exprime l'opinion que sur les longues discussions qui se grefferont sur celles du budget, il ne sera pas possible d'éviter cette année la nécessité des douzièmes provisoires.

Généraux promus divisionnaires

Paris, 2 novembre. — Le *Figaro* cite, comme devant être prochainement nommés divisionnaires, les généraux de brigade de Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre; Macé, commandant l'artillerie du 3e corps à Versailles ; Boistard, commandant la 21e brigade à Meaux ; Motas-d'Hestreux, gouverneur d'école à St-Cyr; Lamorelle, commandant la 8e brigade d'infanterie à Saint Quentin; Gras, commandant l'artillerie du 6e corps; Lelorrain, commandant la brigade de cavalerie du 15e corps; Bonnefond, commandant l'artillerie du 19e corps; Caillard, commandant la 33e brigade à Bordeaux; Edon, commandant le département de la Seine; Gébhart, commandant de l'école polytechnique.

M. Drumont prisonnier à Sainte-Pélagie

Paris, 2 novembre. — M. Drumont annonce dans la *Libre Parole* qu'il se constituera prisonnier demain à Sainte-Pélagie pour purger la condamnation à trois mois de prison, qui lui a été infligée dans son procès avec M. Burdeau.

Un drame dans un hôtel à Paris. — Un meurtre Suicide du meurtrier

Paris, 2 novembre.— Un jeune homme, Eugène Savary, après une querelle avec sa maîtresse, rue Oberkamph, l'a tuée, puis a tenté de se suicider. Il a été transporté mourant à l'hôpital St-Louis.

Une exposition à Bruxelles en 1894

Bruxelles, 2 novembre. — Le comité anversois se refusant à admettre en rien l'idée d'une exposition jumelle Bruxelles-Anvers, le comité d'études bruxellois s'est transformé en comité définitif et à décidé qu'une exposition serait organisée à Bruxelles en 1894 ; on aura donc deux expositions rivales en Belgique en 1894.

Un accident au Palais-de-Cristal. à Marseille

Marseille, 2 novembre. — Un accident, qui a causé une vive émotion, s'est produit cette après-midi, pendant une matinée au Palais-de-Cristal ; l'équilibriste japonais, Quegero, exécutait un exercice sur une corde tendue de la scène au cintre, lorsque perdant l'équilibre, il est tombé d'une hauteur d'environ quatre mètres, et s'est fait des blessures assez sérieuses; la représentation a été interrompue.

L'émeute de Barcellona en Sicile

Rome, 2 novembre. — D'après de nouvelles dépêches de Messines, l'émeute de Barcellona aurait été beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru d'abord.

Environ cinq mille personnes armées se sont ruées, malgré la force publique, sur les abris des douaniers, les ont démolis, ont ensuite brisé les vitres de l'Hôtel-de-Ville et les becs de gaz. Il y aurait, dit-on, beaucoup de morts et de blessés, parmi les mutins et les agents de police.

L'escadre française à Athènes. — Un déjeuner à bord de la « Dévastation »

Athènes, 2 novembre. — L'amiral Buge a offert, ce matin, un déjeuner à bord du cuirassé *Dévastation*, en l'honneur de la famille royale de Grèce, du Tzarewitch et des princes de Danemarck.

Le personnel de la légation de France assistait à ce déjeuner, le roi, la reine, et les princes ont été salués par des salves d'artillerie et les hourrahs des matelots.

L'amiral Buge, entouré de son état-major, a reçu ses hotes royaux.

Un pont de la *Dévastation* avait été décoré de drapeaux aux couleurs de France, de Grèce, de Danemarck et de Russie.

Les hotes de l'amiral Buge sont restés à bord jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

De nouvelles salves d'artillerie les ont salués à leur départ.

Une collision entre militaires et civils en Espagne

Saint-Sébastien, 2 novembre. — Hier, dans une collision entre militaires et civils à Irun, plusieurs individus ont été grièvement blessés. On dit que deux sujets français, déserteurs, sont compromis dans cette affaire.

Une enquête est ouverte; trente-deux arrestations ont été opérées.

Le choléra à Marseille

Marseille 2 novembre.— Depuis hier après-midi jusqu'à ce soir, on a constaté deux décès suspects.

Le choléra en Saxe

Leipzig, 2 novembre. — Le *Tageblatt* annonce que le choléra asiatique s'est déclaré à Frankenberghe, près de Chemnitz. Trois personnes ont déjà succombé, trois autres sont atteintes.

Révolte dans une école industrielle en Algérie

Dellys, 2 novembre. — Une révolte générale a éclaté à l'Ecole des arts et métiers.

Les élèves, au nombre d'environ soixante, refusent le travail; ils réclament le préfet et exigent le changement du directeur ou la fermeture de l'école.

Les bandits en Algérie

Alger, 2 novembre.—Il circule un bruit qui fait l'objet de toutes les conversations. Le préfet d'Alger et le sous-préfet Tizi-Auzou s'étaient rendus samedi vers Yacouben pour reconnaître le terrain et étudier les moyens à prendre en vue de capturer le fameux bandit Areski.

Le préfet et le sous-préfet étaient escortés seulement par deux adjoints de la commune mixte du Haut-Sébaon et par deux cavaliers.

Or, il paraitrait qu'Areski ayant été averti de la présence de ces deux fonctionnaires se serait porté en toute hâte à leur rencontre, dans le but de les enlever et de les conserver comme otage, mais il serait arrivé cinq minutes trop tard.

On assure que la bande d'Areski comprend actuellement une vingtaine d'individus.

L'administration de l'Alsace-Lorraine

Berlin, 2 novembre. — On annonce que le statthalter d'Alsace-Lorraine, serait remplacé par un prince régnant de la maison de Hohenzollern.

Un terrible accident de chasse

Beauvais, 2 novembre. — Lundi soir, pendant une chasse dans les propriétés du baron Seillières, un accident malheureux s'est produit. Un fils du général de Galliffet, officier de cavalerie, a tué net, d'un coup de fusil, un des rabatteurs.

Perte d'un canot de pêche. — Six victimes

Fécamp, 2 novembre. — Le canot de pêche *Dieu protèges-nous* s'est perdu à Yport avec tout son équipage composé de six personnes.

Au Conseil des ministres

Paris, 2 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot. MM. Viette, Develle et Jules Roche n'assistaient pas à la délibération. M. Loubet a fait connaitre à ses collègues que les grévistes de Carmaux avaient décidé la reprise du travail pour demain jeudi 3 novembre. M. Ricard a soumis à M. Carnot un projet de décret accordant la grâce aux mineurs condamnés par le tribunal d'Albi. Le décret de grâce portera seulement sur cinq des condamnés d'Albi, car deux des condamnés ont accompli leur peine et deux l'auront accompli demain.

L'IMPÔT SUR LES BOISSONS

Le conseil s'est ensuite occupé du projet de réforme de l'impôt sur les boissons qui va venir très prochainement en discussion devant la Chambre. On sait que l'accord s'est presque entièrement établi entre le gouvernement et la commission, sauf pour les licences. Le conseil continuera cette délibération dans le prochain conseil, c'est-à-dire samedi.

La disgrâce d'Edison

De l'*Indépendance belge* :

« La science de l'électricité pratique serait sur le point de voir s'éteindre une de ses plus grandes lumières, à en croire les informations publiées par un organe spécial de l'électricité.

» La Société américaine, qui, depuis plusieurs années, subventionne Edison pour l'aider dans ses découvertes et exploiter celles-ci plus tard, aurait résolu de rompre avec le célèbre électricien.

» Les facultés inventives d'Edison auraient périclité, ses recherches ne mènéraient plus à rien, et ses commanditaires auraient résolu en conséquence, de supprimer le fameux laboratoire de Menloo-Park, de congédier l'état-major d'électriciens et des trois cents ouvriers qu'il occupait et de supprimer aussi les bureaux techniques d'Edison à Schenectady, afin de réaliser une économie annuelle d'un million. Ce serait même déjà chose faite.

» Nous laissons toute la responsabilité de ces allégations au journal qui les publie et ne les reproduisons que sous les plus expresses réserves. »

Le prince et la princesse Waldemar à Paris

Londres, 2 novembre. — Le prince et la princesse Waldemar de Danemark ont quitté Londres ce matin à onze heures, se rendant à Paris.

Agitation ouvrière dans le pays de Galles Grève probable

Londres, 2 novembre. — Il règne une grande agitation dans le pays de Galles. Les patrons ayant rejeté la demande des mineurs tendant à établir une base fixe pour le prix des charbons, les mineurs de la fédération du Sud du pays de Galles et de Monloutbshire, au nombre de 90,000, ont donné avis de cessation d'engagement de travail sur la base de l'échelle mobile, pour le 31 décembre prochain.

On fait tous les efforts possibles pour éviter une grève. Le travail a déjà été suspendu dans quelques houillères et plusieurs milliers de mineurs ont reçu avis de cessation d'engagement pour demain.

Le meurtre de la rue Godot-de-Mauroi

Paris, 2 novembre. — M. Follet, qui a tué Levavasseur, le concierge du n° 6 de la rue Godot-de-Mauroi, a agi dans un accès d'aliénation mentale. Depuis plusieurs mois déjà, M. Follet ne jouissait plus du plein exercice de sa raison; maintes fois, à Chauny (Aisnes), son pays natal, où il possédait une situation de fortune des plus convenables, il s'était livré à des excentricités qui avaient donné à ses parents de sérieuses inquiétudes.

Follet, qui est le fils d'un entrepreneur bien connu dans le département du Nord, était arrivé depuis trois jours à Paris, avec son père, sa mère, son frère et sa sœur. Le soir du meurtre, Follet était allé dîner avec un de ses cousins, qui l'a accompagné, 6, rue Godot-de-Mauroi. Le deux amis, allaient chercher une femme galante, Mlle S.. qui demeure dans la maison.

Follet monta seul, tandis que son cousin l'attendait au dehors; il sonna à plusieurs étages et fit un tel tapage que M. Levavasseur intervint. Nous avons raconté de quelle manière a péri le malheureux concierge.

Il est à noter que la canne à épée avec laquelle Follet a tué M. Levavasseur ne lui appartenait pas. Avant d'aller dîner avec son cousin, Follet s'était rendu 4, cité Bergère, à l'hôtel où il logeait. Il était entré par inadvertance dans la chambre d'un voisin et lui avait pris sa canne sans se douter que ce larcin involontaire serait cause, quelques heures après, de la mort d'un homme.

Follet a témoigné devant le commissaire de police de violents regrets de l'acte qu'il avait accompli. Il était porteur d'une somme de 12,000 francs. Son cousin, qui était accouru au bruit et avait vainement tenté d'empêcher Follet de frapper le malheureux Levasseur, n'a pas été inquiété.

Situation météorologique. — Roubaix 2 nov. — Hauteur barométrique, 758. Température : A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro. A une heure du soir 14 » » A cinq heures du soir 12 »

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les falsifications d'écriture. — Un nouveau procédé pour les reconnaître. — Le papier et l'iode. — Une invention américaine. — L'escalier mobile.

Jusqu'à présent, les calligraphes émérites en l'art de transformer, avec beaucoup d'habileté, les manuscrits, pouvaient réussir avec certaines chances de succès.

Un grattage délicat, quelques retouches discrètes, et une écriture déterminée était falsifiée si parfaitement que personne, même parmi les plus experts, n'aurait pu le découvrir.

Deux chimistes ingénieurs, MM. G. Bruylants et L. Gody, nous annoncent qu'il n'en sera plus de même. Grâce à une opération très simple et que toute personne peut exécuter sans laboratoire, il est possible de déceler en toute certitude les retouches frauduleuses dont un manuscrit a été l'objet.

Le procédé est basé sur la différence des actions qu'exerce la vapeur d'iode sur un papier encollé et satiné, suivant qu'il a été mouillé ou non.

Dans le premier cas, en présence de vapeurs d'iode, le papier prend une teinte violacée; la feuille blanche, au contraire, est-elle toujours demeurée sèche, elle jaunit ou brunit, mais sans jamais présenter la coloration caractéristique du papier qui a été humecté puis séché.

La recette est d'une délicatesse et d'une fidélité parfaite, et c'est à bon droit que dans une note qu'ils viennent de publier, MM. Bruylants et Gody ont pu écrire : « Quand un manuscrit a été l'objet d'une retouche frauduleuse, on peut donc par la vapeur d'iode faire apparaitre les détails des manipulations d'une façon évidente; la vapeur en limite l'emplacement avec une netteté absolue. Les parties frottées prennent une teinte jaune-brunâtre ou brun-violacée. Lorsqu'on mouille, après iodoration, un papier partiellement frotté, il prend une couleur bleue dont l'intensité varie avec le temps d'exposition à l'iode, et, quand le papier est redevenu sec, on constate que les parties frottées sont plus ou moins sombres que les autres. Lorsque le papier a été frotté fortement, de façon à produire l'enlèvement d'une partie notable de la matière, les traces de frottement apparaissent après exposition à l'iode, mouillage et séchage, avec une intensité de coloration moindre. »

En ce dernier cas, on comprend facilement qu'il en soit ainsi; le frottement ayant enlevé une partie de la substance qui en se combinant à l'iode produit la teinte bleue, il est tout naturel que la coloration soit plus faible que dans le cas normal.

Enfin, le procédé, et ce n'est pas un de ses moindres mérites, peut-être, permet de faire réapparaître des caractères tracés au crayon et qui ont été enlevés par un frottement léger.

Ceci tient à ce que le crayon promené sur le papier a produit un tassement analogue à celui que peut provoquer une pointe mousse, tassement qui est suffisant pour modifier la surface de la feuille et la rendre inégalement sensible à l'action de la vapeur d'iode.

***

Un ingénieur américain, désireux d'éviter à ses contemporains le souci et la fatigue d'escalader les marches des escaliers d'édifices publics fréquentés de façon continue par une foule de visiteurs, sans cesse renouvelée, s'est imaginé de construire un escalier mobile et sans fin qui se charge lui-même d'élever à destination toute personne qui a posé le pied dessus. Le système est du reste des plus simples.

Imaginez une plate-forme sans fin allant du sol à l'étage supérieur, et se déplaçant d'un mouvement uniforme, grâce à une combinaison de roues dentées actionnées toujours dans un même sens sur un système de rails inclinés. Toute personne qui a mis le pied sur une telle plate-forme se voit entraînée avec elle et, bientôt se trouve doucement déposée sur le palier supérieur, tandis que le ruban sans fin qui l'a apportée poursuit sa course perpétuelle.

Telle est en substance le principe de l'élévation qui fonctionne depuis peu, à la grande satisfaction des voyageurs indolents, dans la gare de la Pennsylvania Railroad Cie, Cortland street, à New-York.

Puissent, à présent, nos ingénieurs européens ne pas tarder à suivre l'exemple qui leur vient d'Amérique.

Nos jambes, en vérité, leur en sauront grand gré !

HENRI FARJAS.
Directeur de la *Revue Universelle*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La messe pour les soldats français morts pour la Patrie. — Le comité des dames de Roubaix, de la Société française de secours aux blessés militaires de terre et de mer, a la pieuse et louable pensée de faire célébrer, chaque année, une messe pour le repos de l'âme des soldats tombés au champ d'honneur, pour la Patrie.

De même que les années précédentes, cette cérémonie funèbre, qui a eu lieu jeudi matin, à onze heures et demie, en l'église Saint-Martin, a revêtu un caractère imposant : le sanctuaire, dont l'intérieur sombre porte déjà au recueillement, avait pris un aspect de deuil. Les colonnes de la nef centrale étaient recouvertes de draperies noires : sur le chapiteau, un trophée de drapeaux français avec l'écusson de la Croix-Rouge : au milieu de la travée, inondé de lumière, se dressait un magnifique catafalque à demi caché sous les plis d'un immense étendard aux trois couleurs : devant le catafalque, un trophée encore avec un écusson au nom de la société, dont Mme Constantin Descat est la dévouée présidente pour la section de Roubaix, et qui avait organisé cette cérémonie du souvenir.

Le chœur avait aussi revêtu une ornementation de deuil : il était entièrement drapé de tentures noires, avec de larges portières donnant accès aux autels latéraux.

Une nombreuse assistance se pressait dans l'église; nous y avons remarqué une imposante délégation du Cercle militaire; des délégations du corps des sapeurs-pompiers et du personnel de l'octroi, avec MM. les capitaines Hubert et Moüy ; une délégation de la société d'anciens militaires « la Fraternelle », avec son président, M. Jules Delmotte; M. Julien Lagache, ancien maire de Roubaix; M. Paul Watine, ancien adjoint ; beaucoup d'anciens soldats décorés, etc. Pendant toute la cérémonie, les dames du comité n'ont cessé de quéter, dans des aumônières aux couleurs de la Croix-Rouge, au profit des blessés militaires des armées de terre et de mer.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Talbroux. A l'évangile, M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse, est monté en chaire. Après une allusion à la fête de la commémoration des morts, célébrée hier, l'orateur sacré ajoute que la piété des assistants les a portés à se souvenir, en ce jour, des soldats morts pour la patrie française — en même temps que les dames chrétiennes se souvenaient particulièrement de nos malades et de nos blessés. Le vénérable doyen est parti de cet exorde pour esquisser devant ses auditeurs attentifs la grande place que tient le souvenir dans la vie.

Il rappelle ces vers d'un poëte attristé :

Le souvenir est l'âme de la vie,
Seul il survit aux revers, au malheur;
Et, dans les heures de mélancolie,
C'est encore un éclair de vrai bonheur
Qu'un souvenir...

et dit toute la joie du jeune soldat, là-bas, bien loin, là où le devoir l'a appelé, qui reçoit un pli longtemps attendu : ce pli lui atteste qu'il y a pour lui, à la maison paternelle, un permanent souvenir.

Après avoir exposé quelques considérations sur le souvenir, au point de vue religieux et dogmatique, l'orateur dit que Dieu s'est souvenu d'une façon admirable des soldats morts au champ d'honneur — c'est-à-dire qu'il les a récompensés de leur dévouement. Ils sont tombés martyrs du Devoir, et Dieu les a récompensés comme il récompense le médecin qui succombe au chevet de son malade, le prêtre et la sœur de charité foudroyés par une épidémie dans l'exercice de leur ministère.

S'il a pêché, le soldat, dans une heure de faiblesse, il a lavé ses péchés dans son sang — et Dieu les lui a pardonnés en considération de son martyre. Et si ce n'est pas immédiatement le ciel, ajoute l'orateur, c'est assurément le purgatoire, c'est-à-dire le salut éternel prochain.

M. le chanoine Berteaux remercie les membres du Cercle militaire de s'être souvenus, et d'être venus prier pour hâter le salut de leurs frères; et il termine en apostrophant ainsi ces morts glorieux : « Ames de nos chers soldats qui êtes encore au purgatoire, livrez-vous à l'espérance! Bientôt ce sera la délivrance! »

Après ce discours substantiel, mais très impressionnant, la messe continue — au cours de laquelle M. Broquet chante avec beaucoup d'âme un *Pie Jesu* et un *Agnus Dei*.

La cérémonie terminée, la nombreuse assistance assiste au défilé du Cercle militaire et des délégations — chacun ne se retirant qu'après avoir laissé, entre les mains des dévouées quêteuses du Comité de Roubaix, son obole pour nos soldats vivants, digne complément de la prière pour nos soldats morts.

La messe de départ. — Comme les années précédentes, une messe sera célébrée, en l'église Saint-Martin, le lundi 7 novembre, à 8 heures, à l'occasion du départ des jeunes soldats.

La commémoration des Morts. — La commémoration des morts dont les offices ont commencé mardi après les solennelles cérémonies de la fête de la Toussaint, a attiré mercredi matin une nombreuse assistance, aux messes pour lesquelles les prêtres avaient revêtu les ornements de deuil. Dans toutes les églises beaucoup de communions ont été faites à l'intention des trépassés.

La culte des morts, si vivace dans nos populations chrétiennes, s'est traduit dans les manifestations d'une piété vive et sincère.

Beaucoup de fidèles ont assisté dans chaque paroisse à la messe solennelle pour les défunts, suivie de la cérémonie de l'absoute.

Les visites aux cimetières ont été encore fort nombreuses pendant la journée de mercredi; elles ont, cette fois, été favorisées par le temps.

La politique commerciale. — La lettre suivante a été adressée à notre concitoyen M. Louis Blondet, membre de la Société industrielle et commerciale, membre du Comité lainier de Roubaix :

« Paris, le 26 octobre 1892.

» Cher Monsieur et collègue,

» Comme suite à la décision prise à l'unanimité par notre société dans la séance du 21 octobre courant, après lecture de votre lettre publiée dans le *Journal de Roubaix* du 21 octobre, nous vous prions d'être notre interprète auprès de monsieur le Président du Comité lainier de Roubaix, afin de lui exprimer notre désir de voir se produire dans nos centres manufacturiers et notamment de Roubaix, des manifestations ayant pour but la réouverture des débouchés qui nous font défaut, dans le sens indiqué par votre sus-dite lettre.

» Nous vous prions, en même temps, de donner à M. le président du Comité lainier, l'assurance de notre concours dévoué en pareille circonstance et de recevoir, cher Monsieur et collègue, avec nos félicitations, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

» Pour la Société d'Economie Industrielle et Commerciale, » *Le Président*,
» L. THAREL. »

M. E. Pector, président du Comité de défense de l'Exportation française, écrit de son côté à M. Blondet, que « désireux d'aider autant que possible et comme elle le mérite à l'initiative qu'il a prise, il lui adresse, au nom du Comité, une lettre pour M. Cordonnier ».

« Vous savez, ajoute M. Pector, que nous sommes avec vous de tout cœur. »

Le travail des enfants. des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. — L'*Officiel* de jeudi promulgue la loi relative au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels; nous en commençons plus loin la publication.

La Société d'Emulation se réunira le lundi 7 novembre à 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Présentation de nouveaux membres; 2. La Pontenerie à Roubaix, par M. Th. Leuridan, père; 3. Les compagnons chirurgiens de Toulouse d'après leur règlement de 1517, par M. le Dr Faidherbe; 4. De la teinture du coton en ruban, par M. l'abbé Vassart; 5. Diverses autres communications.

« Club hippique ». — Un cross-country sera couru dimanche prochain 6 novembre. Réunion à la piste du parc de Barbieux à neuf heures et demie très-précises. L'arrivée se fera dans l'avenue du château du Vert Bois, à Bondues.

L'affaire de la rue du Chemin de fer. — Nous avons raconté par le détail les circonstances qui avaient entouré, dans la nuit de dimanche à lundi, la mort d'un pauvre petit être, l'enfant du déserteur Théodore Rogier.

A bon droit, puisqu'au moment même de notre tirage l'autopsie du cadavre n'avait pas encore été pratiquée, nous avons fait nos réserves sur les causes exactes qui avaient entraîné la mort d'Aimée Rogier. Nous avons dit — ce qui était rigoureusement vrai, lundi — que ces causes étaient entourées d'un certain mystère et que nous attendions les résultats de l'autopsie pour connaitre la vérité.

D'autres que nous attendaient cette autopsie, puisque M. le commissaire de police du 1er arrondissement retenait la femme Rogier au poste, où elle a été, d'ailleurs, nous nous empressons de le dire à la louange du personnel, l'objet des soins les plus touchants et les plus charitables.

Mais voici qu'aujourd'hui un confrère assure que nous avons « dramatisé l'affaire d'une façon exagérée » et que nous avons parlé même d'un « crime ».

En premier lieu, nous n'avons dramatisé rien du tout ; la mort du petit être était assez navrante, assez dramatique par elle-même, pour qu'elle pût se passer d'accessoires à la Ponson du Terrail.

Quant au « crime », nous mettons qui que ce soit au défi de trouver dans notre relation un mot qui donnerait créance à pareille supposition.

Nous avons dit « affaire mystérieuse » ; nous avons dit « drame » — et il y avait de quoi ; pouvait-on dire autre chose avant l'autopsie ?

Maintenant qu'elle a eu lieu, l'autopsie, le public sait à quoi s'en tenir — et nous aussi.

L'enfant, d'après l'examen du corps fait par M. le docteur Largillière, est morte d'une faiblesse générale, résultant du manque de soins et de misère.

Nous constatons le fait, qui complète notre récit d'avant-hier, sans en entacher nullement ni l'exactitude ni la sincérité.

Ce qu'il fallait démontrer.

Un double vol au théâtre de la rue Archimède. — On répétait au violon une opérette, mercredi après midi, à quatre heures, au théâtre de Mme veuve Deschamps, et l'on venait de terminer un ensemble, lorsque quelqu'un fit demander au foyer des artistes le premier chef d'orchestre, M. Piat.

C'était un homme de mise peu élégante, mais décente néanmoins, paraissant âgé de vingt-cinq à trente ans, qui venait, disait-il, solliciter un engagement de violoniste pour le reste de la saison.

Il prétendait avoir fait partie, à Paris, à une date qu'il citait, d'un orchestre dirigé par M. Piat; mais c'est en vain que ce dernier faisait appel à sa mémoire, il ne se rappelait aucunement les traits de l'individu, qui paraissait parler avec une entière bonne foi.

Bref, M. Piat avait remis le solliciteur à sept heures du soir, pour lui donner une réponse, sauf à en référer à l'administrateur général, M. Louis Couvreur, qui avait remarqué la présence d'une personne étrangère à la troupe, sans s'en préoccuper davantage, ayant trop à faire en ce moment.

Comme la première partie de la répétition était terminée, M. Piat et le second chef, M. Vielinski, laissant leur violon sur la scène, accompagnèrent l'étranger jusqu'à la sortie de la rue Richard-Lenoir, où ils se séparèrent de lui pour rentrer chacun chez soi. Mme Piat était avec son mari.

Quelques secondes s'étaient à peine écoulées que le jeune homme entrait au café des « Artistes », tout à côté de la sortie, et demandait le nom du sous-chef d'orchestre; puis il se retirait, et pénétrait de nouveau dans la cour, sans attirer l'attention.

Il rentrait alors dans le théâtre par le foyer des artistes, montait sur la scène, où il s'emparait de deux étuis renfermant les violons, et grimpait à une des loges d'avant-scène, par l'escalier droit qui y donne accès. Il s'engageait ensuite dans le couloir des loges de côté, et arrivait ainsi à une petite pièce, dont la porte, toujours fermée, se trouvait exceptionnellement ouverte.

Il traversait cette pièce, et descendait par un escalier de service dans la buvette de M. Bellot, au rez-de-chaussée, où il était obligé de frapper à une porte que vint lui ouvrir une toute jeune servante, effrayée de voir apparaitre cet étrange visiteur avec deux violons sous le bras et par un chemin connu seulement des familiers du logis.

L'inconnu rassura la fillette, et lui dit qu'il était suivi de M. Vielinski : il commanda en même temps deux verres de bière, qu'il s'empressa de payer. Comme son compagnon n'arrivait pas, et pour cause, il poussa l'audace jusqu'à aller l'appeler dans l'escalier ; puis il but son verre de bière, en disant qu'il ne pouvait attendre plus longtemps, et décampa.

La domestique, voyant passer quelques instants après le garçon de théâtre, Delphin Her, lui dit qu'un étranger, dont elle lui fit le portrait, lui avait payé une consommation pour le second chef d'orchestre ; et elle ne manqua pas de lui signaler les deux instruments qu'il portait sous le bras.

Un peu plus tard, le brave serviteur expliquait tout cela à M. Vielinski, et c'est ainsi que le double vol fut découvert.

Le garçon de théâtre a été envoyé à la gare, mais en vain, pour surveiller les abords de la salle des Pas-Perdus, pendant que M. Piat, accompagné de M. Louis Couvreur, allait déposer une plainte entre les mains de M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement.

Le chef d'orchestre possédait son violon depuis plus de vingt ans, un instrument du facteur Salzard, qu'il estime à deux cents francs au moins. Le violon du second chef est aussi un instrument de prix.

Un vol à la roulotte rue du Pays. — Dans la soirée de lundi, vers huit heures, un camionneur de la maison Fréval et Sibon, emballeurs-expéditeurs, avait abandonné son attelage, quelques instants seulement, à la porte d'un fabricant de la rue du Pays, pour prendre de la marchandise. Lorsqu'il revint à sa voiture, il s'aperçut qu'on lui avait enlevé, dans ce court intervalle, une pièce de cachemire noir. Le camionneur s'est empressé d'aller porter plainte au commissariat du quatrième arrondissement.

Une voleuse prise en flagrant délit. — Dans la matinée de mercredi, vers onze heures, une fille de vingt-quatre ans, Alphonsine Deberghe, soigneuse, demeurant rue de Turenne, entrait dans la boutique de M. Dekien, rue de l'Epeule.

Après s'être fait servir cinq centimes de bonbons par la petite fille de la maison, elle paya avec une pièce de dix centimes, et l'enfant dut aller dans une salle du fond pour demander de la changer.

La voleuse profita de ce court instant d'absence pour saisir le comptoir un paquet de gaufres à la crème, et le fourrer sous son tablier.

Mais une demoiselle de magasin, en train de déjeuner, avait aperçu son manège, et elle vint constater le flagrant délit.

Un sergent de ville passait au même moment. Il fut requis pour mettre en état d'arrestation l'aventurière, et la conduisit, séance tenante, au poste du 2e arrondissement.

Alphonsine Deberghe n'en serait pas, paraît-il, à son coup d'essai. Quant à M. Dekien, c'est le troisième vol consommé ou tenté dans son magasin, depuis peu de temps.

Un accident de voiture, contour Saint-Martin. — Mercredi, vers deux heures et demie de l'après-midi, un homme de soixante-quatorze ans, du nom de François Popp, employé comme manœuvre à l'usine à gaz de Roubaix, se dirigeait par le contour Saint-Martin, vers la succursale de la Compagnie Desclée frères et Cie, rue Saint-Georges, poussant devant lui une brouette chargée d'outils.

Il passait le long de la façade de l'église, pendant qu'une calandre stationnait de l'autre côté de la rue, pour un chargement de tissus.

La voiture de M. Louis Mazure, boucher, rue du Curé, se présenta à ce moment. Le conducteur crut le passage suffisant, mais il accrocha le petit véhicule et le vieillard fut projeté sur le pavé, par la violence du choc.

Comme il ne pouvait plus se relever, des personnes, témoins de l'accident, s'empressèrent de venir à son aide, et le transportèrent à la pharmacie de M. Coille, Grande-Place, où il fut l'objet des soins les plus empressés.

Les blessures étaient heureusement sans gravité, et le pauvre vieux n'avait que de simples meurtrissures au bras et à la cuisse gauches, qui n'auront pas de suites sérieuses. Cependant il ne se trouvait pas en état de regagner à pied son domicile.

Peu de temps après, un des chefs du personnel de la Compagnie du Gaz, informé de l'accident, fit venir une voiture de place, et le vieil ouvrier put être reconduit rue Watt, cour Six, où il habite.

La Fête de la Toussaint à Croix, Wasquehal, Flers, Hem, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Leers, Wattrelos. — La fête de la Toussaint a été célébrée dans toutes les localités voisines avec une grande solennité : partout, les églises, pendant les offices, étaient remplies de fidèles. L'après-midi, malgré la pluie, les habitants se sont rendus en masse dans les cimetières, afin d'y accomplir le traditionnel et pieux pèlerinage.

A Flers (Breucq), la fête de la Toussaint a été célébrée avec un éclat tout particulier. Après l'office de l'après-midi, un cortège qui s'était formé à l'église du Sart, avec, en tête, le clergé — s'est rendu au cimetière, près du Christ. Après une courte allocution faite par M. le curé de la paroisse, tous les assistants se rendent auprès des tombes de leurs parents ou amis.

A Croix, à la messe de 10 heures, la maîtrise de la paroisse a brillamment exécuté, sous l'habile direction de M. Ch. Vanclef, la messe de l'abbé Fauré, œuvre qui, en maints endroits, présente de réelles difficultés. Les solos de basse ont été parfaitement rendus par MM. E. Melckers, Ch. Sanspeur et G. Cocheteux.

MM. Debrauwère, vice président, et C. Roger, dont on a déjà pu apprécier les connaissances musicales, ont interprété d'une façon irréprochable, les solos de baryton et de soprano.

L'exécution de la messe, et celle des vêpres en faux-bourdons, fait honneur à cette phalange artistique et à son directeur.

Croix. — *Deux femmes attaquées, le soir, chemin des Ogiers.* — Deux braves ouvrières suivaient, de compagnie, samedi soir, vers huit heures, le chemin des Ogiers, pour rentrer à leur logis. Elles venaient de Roubaix, où chacune d'elles avait louché sa semaine, et la solitude de la route qu'elles devaient parcourir n'était pas sans leur inspirer, à cause de cela, une certaine inquiétude.

Tout à coup surgirent à l'improviste deux hommes qui se jetèrent sur elles. L'une des deux femmes parvint à s'échapper, avant d'être saisie par son agresseur, et disparut bientôt dans les ténèbres; mais l'autre resta entre les mains des deux bandits, qui essayèrent de lui passer une corde autour du cou.

La pauvre femme se débattit avec tant d'énergie qu'ils ne purent réussirent à mettre leur tentative à exécution ; mais ils la traînèrent sur le sol, malgré sa résistance, et parvinrent à lui enlever son porte-monnaie, avec une somme de dix-neuf francs qu'il contenait. Cet exploit accompli, les malfaiteurs prirent la fuite.

Plus morte que vive, la victime de cette agression criminelle, Juliette Assemane, fille de vingt-neuf ans, regagna tant bien que mal son domicile, tout à l'extrémité du chemin des Ogiers ; mais arrivée chez elle, elle tomba en syncope, et l'on dut employer les moyens les plus énergiques pour lui faire reprendre ses sens. A l'heure où nous écrivons, elle n'est pas encore complètement remise du terrible assaut qu'elle a eu à subir.

Cette ouvrière travaille comme tricoteuse chez M. A. Desbouvrie, bonnetier, rue de France. Sa compagne, à peu près du même âge qu'elle, est soigneuse au peignage de MM. Amédée Prouvost et Cie, rue du Collège. Elle avait l'habitude d'aller la prendre tous les soirs à la sortie de l'atelier, pour retourner à Croix avec elle ; et les deux femmes se croyaient ainsi plus en sûreté par cette combinaison.

La scène que nous venons de raconter, s'est passée à environ cinq cents mètres de la barrière de l'Alumette.

Leers. — *Un vol.* — Des malfaiteurs restés inconnus, ont pénétré, la nuit de mardi à mercredi, dans une dépendance de l'habitation de M. Hippolyte Cattoire, journalier, et y ont enlevé plusieurs lapins.

Sailly-lez-Lannoy. — *Un cheval qui s'emballe.* — M. D..., cultivateur à Sailly, revenait hier soir de Roubaix. Arrivé à un estaminet près de la ferme B..., il laissa son cheval au milieu du chemin et se mit à boire avec les consommateurs.

Quand il sortit, son cheval, prit le mors aux dents, et, dans sa course, blessa assez grièvement un jeune homme. Il put être enfin arrêté par M. D..., fermier, qui le saisit par les naseaux et le maintint jusqu'à l'arrivée de son propriétaire.

Willems. — C'était mercredi qu'avait lieu à Willems la procession dite du jour des morts. M. le curé, précédé des jeunes garçons de l'école des Frères, et suivi d'une grande foule, font le tour des tombes en chantant le *Miserere*. Cette coutume inusitée dans les autres paroisses est très touchante.

Avis militaire. — Nous sommes priés d'annoncer que les ordres d'appel des jeunes gens de la classe de 1891 viennent d'arriver à la gendarmerie, où les intéressés peuvent dès à présent aller les retirer.

Caoutchoucs. **Vêtements imperméables. E. AUBERTIN,** 36 rue Esquermoise, 3Lille.
4866—32226

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Paris. — GRAND HOTEL FRASCATI recommandé aux familles Roubaisiennes et Tourquennoises. Maison de 1re ordre, 41, rue Vivienne (entre la Bourse et les grands boulevards), L. QUÉNÉE, propriétaire. 62560

Entre commis voyageurs
— Bonneblague, veux-tu jouer à la manille ?
— Non, je préfère lire. — Et que lis-tu, bon drille ? Serait-ce quelques vers du grand Victor Hugo !
— Bien mieux ! c'est un quatrain qui vante le Congo.
32904d *L. Madier, de Bourges, à Victor Vaissier.*

WATTRELOS

Réunion du Conseil. — Le Conseil municipal de Wattrelos se réunira le vendredi, 4 novembre 1892, à huit heures 1/2 du soir.

Voici l'ordre du jour de cette séance : Budget des chemins vicinaux ordinaires pour 1893; Nomination des délégués pour la révision des listes électorales de 1893 ; Cahier des charges pour fournitures classiques ; Projet de classement en vicinalité du chemin rural N° 2, dit du Trou de Fouan ; Pavage du terrain en face du Bureau des douanes ; etc.

Un grave accident. — Mercredi matin, un ouvrier nommé Fleuris Farvacque, était occupé à la réparation d'un moulin au hameau du Fleury. Tout à coup, pris d'un étourdissement subit, il perdit l'équilibre et tomba du sommet de l'échafaudage sur lequel il se trouvait, à une hauteur de dix mètres, sur le sol